

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLÉE DE L'OGNON

SÉANCE DU 28 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars à 19h00, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 20/03/2023

Date d'affichage : 20/03/2023

Titulaires présents : Gilles PINASSAUD, Geneviève MAILLET-GUY, Patrick HUMBERT, François MARCHAL, Gilles PERRET, Jean-François ABISSE, Gilles ORY, Jean-Jacques BESSON, Ghislaine VUILLIER, Emmanuel SPADETTO, Philippe JANUEL, Jean-François CERCLEY, Philippe GIRAUD, Jean-Jacques NOEL, Jean-Yves GROSCLAUD, Frédéric WEBER, Guillaume BLONDEL, Lydiane JOSSERAND, Agnès SCALABRINO, Christian PAGNIER, Stéphane ECARNOT, Hugues ANTOINE

Suppléants présents : Eloi JARAMAGO, Dominique MAURICE, Nathalie CONCET, Ludovic DUVERNOIS

Absents excusés : Françoise BERCOT, Olivier LEGAIN, Patrick OUDOT, Daniel HUOT, Anthony NAPPEZ, Benoit CHAGUE, Frédéric HENNING, Claudine FILIATRE, Dominique MESNIER, Aurélie CHANCENOTTE, Michel GANET, Florence MOUSSARD

Absents : Vincent BALLOT, Christophe LIME, Philippe PERNOT, Françoise PRESSE, Emmanuel DE BORTOLI, Gérard GARNIER, Jean-Pierre COURIOL, Benjamin MIGNEROT, Maryse BRUGEL, Jean BERGER, Cécile BAILLY-BIICHLE, Didier MAGNIN, Gabriel CHARBONNIER, Dominique GUIGUEN, Emmanuel TRIMAILLE, Jean-Claude ABRECHT, Sébastien THOMAS, Hubert BRUN, Cédric IVANES, Alain GOMOT, Eric DRUOT, Jean-Paul DELFOUR, Sylviane JACQUELINET

Procurations : Patrick OUDOT donne pouvoir à Gilles PINASSAUD, Claudine FILIATRE donne pouvoir à Philippe GIRAUD, Aurélie CHANCENOTTE donne pouvoir à Stéphane ECARNOT, Florence MOUSSARD donne pouvoir à Hugues ANTOINE

Nombre de voix en exercice : 43

Nombre de voix présente : 26

Nombre de voix représentées : 30

ORDRE DU JOUR

- * Désignation secrétaire de séance
- * Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion
- * Budget primitif 2023 – budget principal
- * Budget primitif 2023 – budget annexe
- * Demande de subvention diagnostic de la Linotte
- * Demande de subvention pour le suivi des travaux Linotte - Quenoche
- * Demande des subventions ENS
- * Convention appui juridique cabinet HELIOS projet restauration milieu aquatique Vèze d'Ougney
- * Questions diverses

Désignation d'une secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Comité Syndical

Rapporteur, M. Gilles PINASSAUD, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, M. Gilles PINASSAUD :

- Ouvre la séance du Comité Syndical
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance

Le Comité Syndical :

- Nomme Mme Agnès SCALABRINO comme secrétaire de séance
- Reporte l'approbation le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 7 mars 2023 pour la raison suivante : une question avait été posée concernant le débit de la rivière Ognon et les microcentrales. Cette question n'a pas été reportée sur le PV du 7 mars 2023.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202303281

Les comptes-rendus et les procès-verbaux des séances du Comité Syndical peuvent être consultés au SMAMBVO, et également transmis sous forme papier, sur demande, aux membres du Comité Syndical.

Budget primitif 2023 – budget principal

Pour rappel le Comité a voté le passage à la nomenclature M57 le 2 novembre 2022.

La nomenclature M57 est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable et intègre les dernières dispositions examinées par le conseil de normalisation des comptes publics.

Elle assouplit les règles budgétaires selon le modèle régional :

- Fongibilité des crédits : le Comité Syndical peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel
- Gestion des dépenses imprévues : le Comité Syndical peut voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues, dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après ce rappel, le Président présente en détail le Budget Primitif (BP) 2023 qui se traduit en finalité par :

	Prévisionnel 2023 en €	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	934 356.22	942 310.81
Investissement	2 583 165.72	2 583 165.72

Le Président propose la délégation de la fongibilité des crédits comme le permet la nomenclature M57, et des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues, dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Adopte le Budget Primitif 2023
- Approuve la délégation de fongibilité des crédits pour le budget 2023 à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % les dépenses réelles de chacune des sections
- Approuve des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues, dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202303282A

Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

La nomenclature M57 est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable et intègre les dernières dispositions examinées par le conseil de normalisation des comptes publics.

Elle assouplit les règles budgétaires selon le modèle régional avec une pluriannualité : notamment adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) pour la durée du mandat.

Après ce rappel, le Président présente en lecture le règlement budgétaire et financier du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Adopte le Règlement Budgétaire et Financier

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202303282B

Budget primitif 2023 – budget annexe microcentrale

Le Président présente en détail le Budget Primitif (BP) 2023 de la microcentrale qui se traduit en finalité par :

	Prévisionnel 2023 en €	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	18 164.00	1 348.00
Investissement	42 394.00	42 394.00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Adopte le Budget Primitif 2023

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202303283

Demande de subvention diagnostic de la Linotte

Le Président sollicite l'accord du Comité pour engager auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région une demande de subvention dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic sur la LINOTTE.

L'exposé du Président entendu, le Comité Syndical :

- Autorise le Président à déposer les dossiers de demandes d'aide auprès des financeurs cités plus haut
- Autorise le Président du SMAMBVO à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202303284

Demande de subvention pour le suivi des travaux Linotte - Quenoche

Le Président sollicite l'accord du Comité pour engager auprès de l'Agence de l'Eau une demande de subvention dans le cadre du suivi des travaux réalisées sur la confluence de la LINOTTE – QUENOCHÉ (convention SNCF).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Autorise le Président à déposer les dossiers de demandes d'aide auprès des financeurs cités plus haut
- Autorise le Président du SMAMBVO à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202303285

Demande des subventions ENS

Le président sollicite l'accord des délégués pour engager auprès des départements du Doubs et du Jura des demandes de subventions dans le cadre des travaux suivants :

- ENS GENEUILLE
- ENS PAGNEY JALLERANGE
- RESEAUX MARES

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Autorise le Président à déposer les dossiers de demandes d'aide auprès des financeurs cités plus haut
- Autorise le Président du SMAMBVO à signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subvention

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202303286

Convention appui juridique cabinet HELIOS projet restauration milieu aquatique Vèze d'Ougney

Pour faire suite à une réunion avec les services de la Préfecture et de la DDT du Jura, et avant l'engagement d'une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique), le Président sollicite l'assistance juridique du cabinet HELIOS afin de réaliser un état administratif de la situation. Le coût de l'assistance est à hauteur de 2000€ HT. En accord avec la Communauté de Communes de Jura Nord, cette prestation sera refacturée dans son intégralité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Autorise le Président du SMAMBVO à signer la convention d'appui juridique avec le cabinet HELIOS

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 202303287

Questions diverses

Médecine préventive

La ligne budgétaire liée à la médecine préventive semble peu élevée. Il est convenu de prendre contact avec les services de la médecine préventive auxquels sont rattachés les agents du SMAMBVO afin de vérifier les obligations du Syndicat quant au rythme des visites médicales.

Courchapon - Chenevrey

La piste est commencée pour aller faire des sondages.

Consultation fin avril. Travaux cet été.

Barrage Chevroz

M. DUPONT a donné par écrit son accord pour le passage sur son terrain, parcelle cadastrée dans l'eau. La piste d'accès sera faite côté Doubs sur le terrain du château de Chevroz. L'instruction est poursuivie par la Haute Saône.

COMité de PILOtage du Contrat Rivière

Le comité de pilotage du contrat rivière animé par Aurélien GESELL aura lieu le jeudi 30 mars à Moimay.

PAEC - MAEC

Toutes les réunions PAEC – MAEC ont été réalisées. Elles se sont bien passées. Il faut maintenant effectuer les diagnostics.

Atlas de la Biodiversité

L'inventaire de l'Atlas de la Biodiversité est en cours. Le bilan aura lieu le 28 mars à l'Abbaye d'Accey; Il reste à rédiger les fiches actions. Il sera nécessaire de programmer un prochain comité de pilotage afin de valider les futurs documents.

La « loche d'étang »

La « loche d'étang » répertoriée dans le cours de la Lanterne a été analysée. Le résultat reçu annonce que cette loche est en fait une « loche asiatique », espèce invasive.

Le prochain comité syndical aura lieu le 30 mai à 19h00

La séance est levée à 19h50.

Le Président,

Gilles PINASSAUD

